

Paris, le 17 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Lutter ensemble contre les violences conjugales » Signature d'un partenariat entre la FBF et la CNAF

La Fédération bancaire française (FBF) et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) signent une convention pour sensibiliser les familles contre les violences conjugales et expliquer la gestion des comptes bancaires en cas de séparation.

Par ce partenariat, la FBF et la CNAF entendent mettre en commun leurs moyens d'information à destination des différents publics et mener des actions concrètes de sensibilisation contre les violences conjugales.

Favoriser l'information pour faciliter l'autonomie financière

Le réseau des Caisses d'allocations familiales (CAF), par l'intermédiaire de ses sites Internet, diffusera des mini-guides et des newsletters « [des clés de la banque](#) ». De plus, le magazine des Caf « [Vies de Famille](#) » pourra faire connaître au fil de ses articles sur le site [caf.fr](#) et dans la version papier, aux allocataires des informations pratiques et pédagogiques concernant la gestion du compte, la sécurisation des opérations bancaires, l'accès au compte et aux moyens de paiement, et notamment les actions à mener en cas de séparation.

Un travail commun permettra par ailleurs l'organisation de réunions ou d'évènements ainsi que la participation de la FBF à la rédaction du « kit séparation », recensant les conseils de bonne gestion des comptes bancaires dans les situations de séparation familiale, qui sera prochainement édité par la CNAF et diffusé auprès des familles et au sein du réseau des CAF.

Ce partenariat de la FBF et de la CNAF s'inscrit dans une démarche de longue date du secteur bancaire visant à promouvoir par des actions concrètes l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les violences dans le domaine économique.

La Cnaf et les 101 Caf de la branche Famille agissent aux côtés des familles par un accompagnement dédié, tant financier que social, au moment de la séparation. Favoriser l'accès à l'information pour faciliter la gestion de son compte bancaire contribue à l'autonomie économique, d'autant plus nécessaire en cas de séparation. Il est important de rappeler que les Caf proposent désormais aux parents séparés de prendre en charge le versement des pensions alimentaires et leur recouvrement (plus d'infos sur [pension-alimentaire.caf.fr](#)).

CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 – bdanton@fbf.fr

Jenny SENSAU : 06 31 06 60 39 – jsensiau@fbf.fr

Virginie RAULT : 07 78 95 49 90 – presse@cnaf.fr

[@FBFFrance](#)
[@cnaf-actus](#)